



DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONNIÈRES
Séance du 27/02/2025

Le vingt-sept février deux mille vingt-cinq à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Monnières, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Henri Gaborit, sous la Présidence de séance de Monsieur Stéphane ENTÈME, Maire.

Date de convocation : 21/02/2025

Nombre de membres en exercice : 16 - Présents : 15 - Votants : 15

Présents : M. Benoît COUTEAU, M. Stéphane ENTÈME, Mme Françoise MÉNARD, M. Pascal BOUTON, Mme Linda GABORIAU, Mme Hélène QUÉMÉRÉ, M. Christian MAILLARD, Mme Marie-Louise LOUVEAU de la GUIGNERAYE, M. Rodolphe BORRÉ, Mme Sylvie CHATELLIER, M Richard LOPEZ, M Sébastien BESSON, M Vincent CAILLÉ, Mme Gwladys BRANGER, Mme Servane CHESNEAU

Absente non excusée : Mme RAVELEAU DUAUT Magalie (n'a pas donné de pouvoir)

Secrétaire de séance : Mme Sylvie CHATELLIER

2025-02-27-002 Election des Adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7-2,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-1 et l'article L.2122-2 stipulant que la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal (19) du conseil municipal, soit 5 adjoints au maire au maximum,

Considérant qu'à la suite de la démission de Benoît COUTEAU de son rôle de Maire, il convient de procéder à l'élection des adjoints, ces derniers étant dits « démissionnaires » puisqu'ils sont solidaires du Maire,

Considérant que, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : 15

À déduire : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 15



A obtenu :

– Liste « Ensemble pour Monnières » 15 (quinze) voix

- La liste « Ensemble pour Monnières » ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire :

- 1 ère Adjointe : Madame Françoise MÉNARD
- 2 ème Adjoint : Monsieur Rodolphe BORRÉ
- 3 ème Adjointe : Madame Linda GABORIAU
- 4 ème Adjoint : Monsieur Christian MAILLARD
- 5 ème Adjointe : Madame Hélène QUÉMÉRÉ

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

La secrétaire de séance
Sylvie CHATELLIER

Registre certifié conforme

Le Maire
Stéphane ENTÈME

